

Commission Consultative des services publics locaux Séance plénière du 30 mai 2024

Dossier : Assainissement non collectif

Avis de la CCSPL sur le projet de révision du règlement de service public de l'assainissement non collectif

En application de l'article L. 2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de révision du règlement de service public de l'assainissement non collectif.

Au vu du rapport sur les caractéristiques des prestations et de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis FAVORABLE.

Rappel des votes : 29 membres présents / représentés

- 29 pour
- 0 contre
- 0 abstention
- 0 membre ne prend pas part au vote

Cet avis sera communiqué préalablement au Conseil de la Métropole du 24 juin 2024, lequel doit délibérer sur la révision du règlement de service public de l'assainissement non collectif de la Métropole de Lyon.